

PORTANT COMPOSITION DE JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 modifiée,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'un master de l'UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines (LCSH) comme suit :

Master

Mention : Direction de projets ou établissements culturels
Parcours : Accompagnement culturel et touristique des territoires

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Raphaël BERTHOLD, MCF

Pascal DESMICHEL, MCF

Magalie VASSENET, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Christine LE CHEVALLIER, PAST

Cédric CORRE, Professionnel

John LEYGNAC, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Direction de projets ou établissements culturels
Parcours : Action culturelle et artistique

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Yassaman KHAJEHI, MCF

Cyril TRIOLAIRE, MCF

Sylvia COURTY, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Caroline LARDY, MCF

Magalie VASSET, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Direction de projets ou établissements culturels
Parcours : Métiers du livre et médiation numérique

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Françoise LE BORGNE, MCF

Lamia BADRA-BELAZIZ, MCF

Julie HOUILLON, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Céline BRICAULT, PRAG

Isabelle ROUQUET, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Gestion des territoires et développement local
Parcours : Dynamique territoriale agriculture et aménagement rural (DYNTAAR)

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Salma LOUDIYI, MCF

Laurent RIEUTORT, PU

Mohamed CHAHID, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Laurent BONNARD, Professionnel

Séverine BARBAT, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Gestion des territoires et développement local
Parcours : Innovation sociale et développement territorial

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Mauricette FOURNIER, MCF

Laurent RIEUTORT, PU

Anthony LEROY, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU

Pierre-Michel LLORCA, PU

Eric BORDESSOULE, MCF

Claire PLANCHAT, Professionnel

Séverine BARBAT, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master
Mention : Sciences du langage
Parcours : Linguistique, didactique des langues et des cultures,
français langue étrangère et seconde

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Damien CHABANAL, PU
Anne-Laure FOUCHER, PU
Grégory DOUET-LASNE, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Christine RODRIGUES-BLANCHARD, MCF
Claire BERTHONNEAU, Professionnel

Membres invités :

Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Gaëlle LORQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/11/2019

 Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services


Francois PACQUIS
MATHIAS BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 02 DEC. 2019

- Publié le 02 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.